

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 18 JUIN 2015

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	33

N° 15-DCM-DGS-069

L'AN DEUX MILLE QUINZE & LE DIX-HUIT JUIN à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 Juin 2015

OBJET DE LA DELIBERATION : CONVENTIONS ASSOCIATIVES D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND – Josiane SICCARDI – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel VESSEREAU – Michel LUCIANI – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE – Agnès BIASUTTO – Denis CHAMBI – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Gaëlle REBEC – Céline PRATI-AIGUIER – Dominique ROLLAND – Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Nicole VACCA – Bernard PEZERY – Frédéric FIORE – Stéphane BELTRA – Pierre-Laurent CHABLE

POUVOIRS : Lionel RIQUELME à Jean-Michel PEYRATOUT

Daniel DUVOUX à Jean-Marc ILLICH

Paul MOUROT à Jean-François PLANES

Viviane TIAR à Céline PRATI-AIGUIER

Magali VINCENT à Valérie RIALLAND

Jennifer DELI à Nicole VACCA

ABSENTS : Lionel RIQUELME – Daniel DUVOUX – Paul MOUROT – Viviane TIAR – Magali VINCENT – Jennifer DELI

SECRETARE de SEANCE : Céline PRATI-AIGUIER

=====
Madame Valérie Rialland, Adjointe au Maire, donne lecture de l'exposé suivant :

En prolongement des montants de subventionnements accordés aux associations pradétanes à l'occasion du vote du budget municipal, je vous sou mets ci-après l'adoption de différentes conventions d'objectifs et de moyens concernant les 5 associations pradétanes suivantes :

- Le Club nautique du Pradet La Garonne
- USP Football Le Pradet
- Comité d'organisation des Fête du Pradet
- Aquabulles
- Comité des œuvres sociales – COS

Ces conventions sont prises en application des règles en matière de subventions aux associations, qu'il s'agisse des seuils fixés par le décret 2001-495 ou d'une manière générale conformément aux dispositions de la loi 2000-321 en ses articles 9-1 et suivants.

Elles portent, selon les situations et les projets spécifiques des partenaires que nous entendons soutenir, sur des subventions en fonctionnement ainsi qu'en investissement.

Chaque situation donnera bien entendu ensuite lieu à une évaluation, et à un suivi de l'emploi des sommes versées.

La municipalité décline ici de la manière la plus concrète son soutien direct au tissu associatif pradétan. Les partenariats riches qui découlent de ces conventions vont œuvrer au dynamisme de notre ville et à la qualité de vie locale au titre de l'offre sportive et de l'accompagnement social.

Ces éléments seront intégrés au point annuel que réalise la commune avec chaque association au regard du bilan financier comme des résultats de ses actions.

Je vous propose donc de vous prononcer pour :

☞ Autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions annexées à la présente avec les associations :

- Club nautique du Pradet La Garonne
- USP Football Le Pradet
- Comité d'Organisation des Fête du Pradet - COF
- Aquabulles
- Comité des œuvres sociales – COS

☞ l'attribution des subventions en investissement et fonctionnement portées à ces mêmes conventions, et reprises au sein du tableau synthétique figurant ci-après, et autoriser Monsieur le Maire à prendre tous les actes subséquents nécessaires.

ASSOCIATION	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT
Club nautique du Pradet La Garonne	3 124,80 €	10 000 €
USP Football Le Pradet	25 000 € <i>Pour rappel : montant déjà voté lors de l'adoption du budget</i>	SANS OBJET
Comité d'Organisation des Fête du Pradet - COF	40 000 € <i>Pour rappel : montant déjà voté lors de l'adoption du budget</i>	SANS OBJET
Aquabulles	960,00 €	SANS OBJET
Comité des œuvres sociales – COS	33 000 € <i>Pour rappel : montant déjà voté lors de l'adoption du budget</i>	SANS OBJET

L'exposé mis aux voix :

- Concernant les conventions avec les associations :
 - Le Club nautique du Pradet La Garonne
 - Comité d'organisation des Fête du Pradet
 - Aquabulles
 - Comité des œuvres sociales – COS

VOTE : Adopté à l'UNANIMITE

- Concernant la convention avec l'Association USP Football Le Pradet :
M. Bernard Pezery se déclarant membre de l'association ne prend pas part au vote pour éviter tout risque de conflit d'intérêt.

VOTE : Adopté à l'UNANIMITE

32 Voix POUR

1 Abstention (Bernard PEZERY)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Acte exécutoire en application
de l'article 2 de la loi du 2 mars 1982.

Transmis au contrôle de légalité le :

.....2.6. JUIN. 2015.....

Publié ou notifié le : 3 0 JUIN 2015

Le Maire,

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS

